

Département de la Seine Maritime

C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-04-06-1A

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

Étaient Présents : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; POISSON Caroline ; MOA Khadija ; POIS Marie-Béatrice ; OUADJAFAR Arlette ; FOURNEAUX Catherine ;

Absents excusés ; PETAIN Angélique (pouvoir à C. POISSON) ; RIMOLA Marcello (pouvoir à B. LEFEBVRE) ; POIS Laurine (pouvoir à M-B. POIS) ; EVRARD Corinne ; Hélène VERRAES

Absent : WINTER Gwenaél

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 01/04/2023

Date d'affichage : 01/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 10

Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022- CCAS

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants (10 pour, 0 abstention)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;


2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 du CCAS de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, budget principal CCAS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ANNEXE 1A : CG 2022 CCAS

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Anne-Marie CARON



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 6 avril 2023

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.